

Communiqué de presse : Évaluation des formations labellisées Bien-être animal

La prise en compte et le développement du bien-être animal correspondent à des attentes sociétales fortes. Pour y contribuer, le Gouvernement a rendu obligatoire la désignation d'un référent bien-être animal dans tous les élevages de France depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour les référents en élevage de porcs et de volailles en particulier, un parcours de formation obligatoire a été défini par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Au cœur de la formation des entrepreneurs du vivant, VIVEA a mis en place et déployé ce parcours.

Le dispositif complet de formation « labellisées Bien-être animal » :

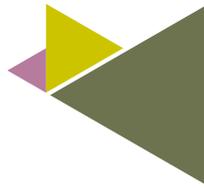
Pour rappel, le dispositif complet de formation « Bien-être animal » se compose du module à distance d'une durée de deux heures et d'une formation en présentiel de 7 heures sur un des cinq axes répondant aux attentes et aux besoins des éleveurs. 16 418 stagiaires chefs d'exploitation et 415 stagiaires salariés d'élevage ont suivi à ce jour une formation « labellisée Bien-être animal ».

VIVEA et BVA Xsight :

Dans la perspective d'évaluer la pertinence de ces formations, VIVEA a commandité à BVA Xsight au premier semestre 2023, une enquête téléphonique auprès de 700 stagiaires chefs exploitations dont 300 éleveurs en activité Porc, 300 en activité Volaille et 100 en autres élevages.

Retrouvez les éléments clés de l'enquête sur vivea.fr/actualites/

Retrouvez l'enquête BVA sur vivea.fr/



**Communiqué de presse :
Évaluation des formations labellisées Bien-être animal**



À propos de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, habilité par arrêté ministériel le 30 novembre 2001. Il développe leurs compétences en proposant une offre de services adaptée à leur projet.

VIVEA est un fonds mutualisé mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale ; et 2 organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

Missions de VIVEA

Nous développons l'accès à la formation et les compétences des chefs d'entreprise agricole en :

- > Mutualisant les contributions formation des chefs d'entreprise agricole.
- > Finançant les formations.
- > Anticipant et analysant les besoins en compétences.
- > Développant et assurant une offre de services de qualité.
- > Mobilisant les cofinancements nationaux et européens.

Chiffres clés de VIVEA

Avec plus de 508 000 chefs d'entreprise agricole, conjoints collaborateurs, aide-familiaux et cotisants de solidarité, VIVEA accompagne et finance chaque année près de 150 000 personnes pour près de 2 millions d'heures de formation.

- 650 élus
- 34 comités régionaux et territoriaux
- 1 700 prestataires de formation référencés
- 70 collaborateurs

Contact

VIVEA : service communication - 01 56 33 29 01 - communication@vivea.fr